

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 21 NOVEMBRE 2019 à 20h30

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Serge LECOMTE, Maire.

La convocation a été adressée le 12 novembre 2019.

Étaient présents : Serge LECOMTE, Maire – Florence BOULLIER – Marc FOUQUIER - Francis POUZET, adjoints – Christophe BRETON - Jean-Yves PROUST- Marie-Pierre BOUGREAU - Janine PERROT - Laurent BARILLET- Jean-Claude RICHARD - Carole DEZYN - Arnaud LELIÈVRE.

Étaient absents excusés : Fabienne BAUDON - Florent MARTIN - Annabel LE COZ - Bénédicte RICARD (donne pouvoir à Marc FOUQUIER) - Camille ECHERSEAU.

Étaient absents : Albertina GASPERONI

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2019

Le procès-verbal du Conseil municipal du 24 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur LELIÈVRE est désigné secrétaire de séance.

AJOUT DE POINT SUPPLÉMENTAIRE

Monsieur le Maire propose l'ajout des points supplémentaires suivants à l'ordre du jour :

- Aménagement de la place de la mairie et sécurisation du centre bourg – approbation de l'avenant n°1 concernant la maîtrise d'œuvre.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents l'ajout de ce point supplémentaire.

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE ET DE SÉCURISATION DU CENTRE BOURG - CHOIX DE L'ORGANISME BANCAIRE POUR L'OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE

Suivant l'accord du Conseil municipal en date du 24 octobre 2019 pour ouvrir une ligne de trésorerie afin de réaliser les travaux d'aménagement de la place de la mairie et de sécurisation du centre bourg, des demandes ont été faites auprès de trois organismes bancaires. Les trois organismes sollicités ont répondu.

Au regard des offres présentées, Monsieur le Maire propose de retenir celle du Crédit Mutuel, selon les caractéristiques suivantes :

Montant emprunté	100 000,00 €
Durée de l'emprunt	1 an
Taux	0,80%
Commissions d'engagement	150,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir la proposition du Crédit mutuel selon les caractéristiques suivantes :

Montant emprunté	100 000,00 €
Durée de l'emprunt	1 an
Taux	0,80%
Commissions d'engagement	150,00 €

- autorise Monsieur le Maire à signer l'offre de prêt et tous les documents s'y rapportant.

REMPLACEMENT DE LA BENNE DU CAMION COMMUNAL

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'en raison de l'état défectueux de la benne du camion communal, il convient de la changer. Au regard des entreprises consultées, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de retenir le devis de l'entreprise VULCAR, carrossier domicilié à ESVRES SUR INDRE comprenant une nouvelle benne (démontage, remontage) avec un crochet de remorque, et les options suivantes :

- un crochet pour l'accrochage du podium
- un coffre sous benne pour les sangles,
- un escabeau coulissant 3 marches escamotables,
- un étrier à boulonner + poignée latérale,
- un porte outils acier boulonnable.

Le montant global options comprises s'élève à 6020,00€ HT soit 7224,00€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Décide de retenir le devis de l'entreprise VULCAR domiciliée à Esvres sur Indre tel que détaillé ci-dessus, pour un montant global, options comprises de 7224,00 € TTC.

ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS SCOLAIRES (SITS) DE SAINTE MAURE DE TOURAINE.

À compter du 1^{er} septembre 2019, la Communauté de Commune Touraine Val de Vienne prend la compétence Transports scolaires en application de l'article L5714-21 du CGCT.

Par conséquent, les statuts du Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires (SITS) de Sainte Maure de Touraine ont été modifiés en ce sens.

La commune de Saint-Épain étant collectivité membre du Syndicat, il convient de délibérer pour l'adoption de ces nouveaux statuts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte la modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires de Sainte Maure de Touraine.

RECRUTEMENT D'UNE SECRÉTAIRE DE MAIRIE – CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION D'INDRE-ET-LOIRE POUR LA MISSION DE CONSEIL EN RECRUTEMENT

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'en raison du prochain départ de la secrétaire de mairie, il convient de procéder au recrutement de son successeur. Étant donné la technicité de ce type de poste, la commune a souhaité avoir recours au service recrutement du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire pour l'assister dans cette démarche.

Une convention doit être signée afin d'établir les conditions de cette mission.

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 25,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de gestion d'Indre-et-Loire relative à la création de la mission de conseil en recrutement,

Vu le devis en date du 25 octobre 2019 d'un montant de 1250,00 € TTC accompagné du projet de convention relative à la mission sus exposée,

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité des membres présents,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire pour le Conseil en recrutement d'un poste de secrétaire de mairie au sein des effectifs de la commune,
- De confier la mission d'assistance au recrutement au Centre de gestion d'Indre-et-Loire telle qu'elle est prévue dans la convention, étant entendu que le choix de l'agent recruté relève de la seule compétence de l'Autorité Territoriale,
- De procéder au mandatement, une fois la mission achevée, au vu du titre de recette établi en fonction du devis d'un montant de 1250,00 € TTC transmis, produit par le Centre de gestion d'Indre-et-Loire.

La convention est conclue pour la durée de la mission confiée.

AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE ET SÉCURISATION DU CENTRE BOURG – APPROBATION DE L'AVENANT N°1 CONCERNANT LA MAITRISE D'ŒUVRE.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que des travaux supplémentaires ont été validés pour la sécurisation du centre bourg lors du conseil municipal du 24 octobre 2019 pour un montant de 27 255.84 € HT. Il explique à l'assemblée que dans le cas de travaux supplémentaires, le maître d'œuvre peut demander à réajuster le montant de sa prestation en fonction du montant des travaux.

L'Agence MAES, titulaire du marché propose de réajuster le montant de sa rémunération par un avenant dont le montant s'élève à 2207.72 HT soit 2649.26 € TTC.

Monsieur le Maire propose d'approuver la proposition de l'Agence MAES pour un montant de 2207.72 HT soit 2649.26 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'approuver la proposition de l'Agence MAES pour un montant de 2207.72 HT soit 2649.26 € TTC.
- Les crédits sont inscrits au budget 2019 opération 313.

QUESTIONS DIVERSES

■ Monsieur le Maire informe que les dossiers de demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2020 sont à déposer avant le 17 janvier 2020. Celui concernant la demande de subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale est à déposer en ligne avant le 30 décembre 2019.

■ Monsieur le Maire informe que dans le cadre des travaux du Viaduc, une tonne à eau s'est renversée dans le jardin d'un administré sans faire de blessés. Il exprime également que les refuges, tels qu'ils ont été créés posent problème car ils n'ont pas fait l'objet d'empierrement et les véhicules ont creusés de profondes ornières du fait des dernières pluies.

- Monsieur le Maire fait également état des problèmes de végétaux envahissants le long de la chaussée vallée de Courtineau, qui gênent les cars scolaires. Des demandes d'élagage ont été formulées auprès des administrés concernés.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire prononce la clôture de séance à 21h05.

Le Maire, Serge LECOMTE	Florence BOULLIER, Adjointe	Marc FOUQUIER, Adjoint	Excusée (donne pouvoir à Marc FOUQUIER) Bénédicte RICARD, Adjointe
Francis POUZET, Adjoint	Absente Albertina GASPERONI	Christophe BRETON	Excusée Fabienne BAUDON
Jean-Claude RICHARD	Excusée Camille ECHERSEAU	Laurent BARILLET	Excusée Annabel LE COZ
Jean-Yves PROUST	Marie-Pierre BOUGREAU	Excusé Florent MARTIN	Janine PERROT
Carole DEZYN	Arnaud LELIÈVRE		

**Le Maire,
Serge LECOMTE**